

06/04/2022

Budget primitif 2022

Note de présentation brève
et synthétique

Sommaire

1	Priorités du budget	4
2	Le projet de budget primitif 2022	5
2.1	Présentation par chapitre	5
2.2	Présentation par fonction	9
2.3	Les principaux investissements 2022	10
3	Les informations financières	10
3.1	Les niveaux d'épargne	10
3.2	L'endettement	11
3.3	La fiscalité	12
3.4	Les principaux ratios	13
4	Charges de personnel et effectifs de la collectivité	13
4.1	Les charges de personnel	13
4.2	Les effectifs au 1 ^{er} janvier 2022	15

Préambule

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2021 du budget principal de la commune de Vendargues.

1 Priorités du budget

Les mesures de restrictions sanitaires imposées par l'Etat en raison de la pandémie de Covid-19 ont été levées au fur et à mesure de la résorption de la vague de contamination liée au variant omicron.

Le budget 2022 est bâti sur l'hypothèse d'un retour au fonctionnement normal des services et activités et tout comme l'année précédente, les actions prévues seront le cas échéant adaptées au fil des annonces gouvernementales.

En dépit de ce contexte particulier, d'un cadre financier toujours contraint et d'une pression inflationniste nouvelle, la commune souhaite conforter le niveau des services offerts à la population, assurer l'entretien et le renouvellement de son patrimoine, tout en n'augmentant pas les taux de la fiscalité locale.

Par ailleurs, afin de participer à la nécessaire relance économique et soutenir l'investissement local, les dépenses d'équipements pour l'année 2022 seront portées à un niveau toujours élevé, tel que le permet la bonne situation financière de la commune, soit environ 4,3 M€ de crédits (nouveaux et restes à réaliser confondus), sans recours à l'emprunt.

Objectifs du budget 2022 :

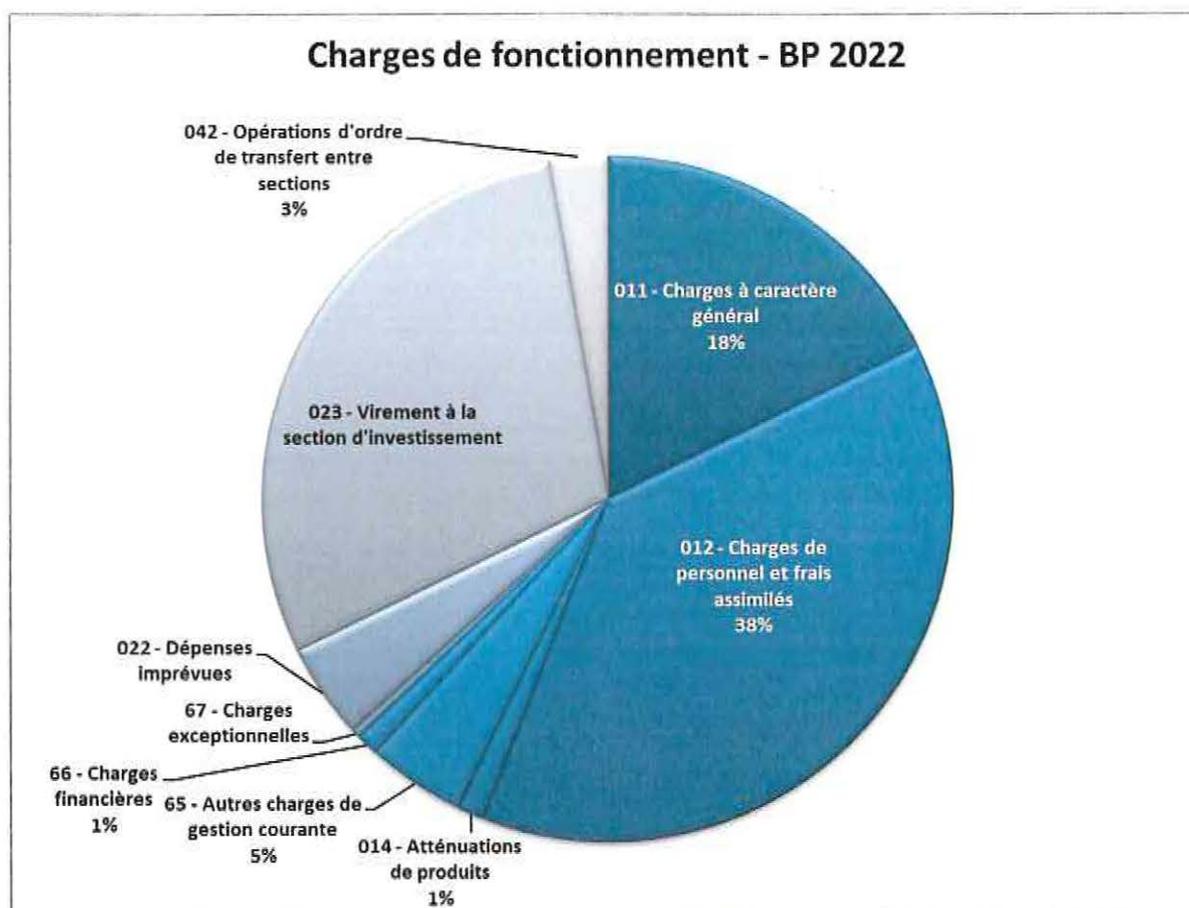
- Retour à un fonctionnement normal des services et activités
- Préservation d'une capacité d'épargne
- 0% augmentation des taux de fiscalité
- Participation à la relance économique et soutien à l'investissement local
- Absence de recours à l'emprunt

2 Le projet de budget primitif 2022

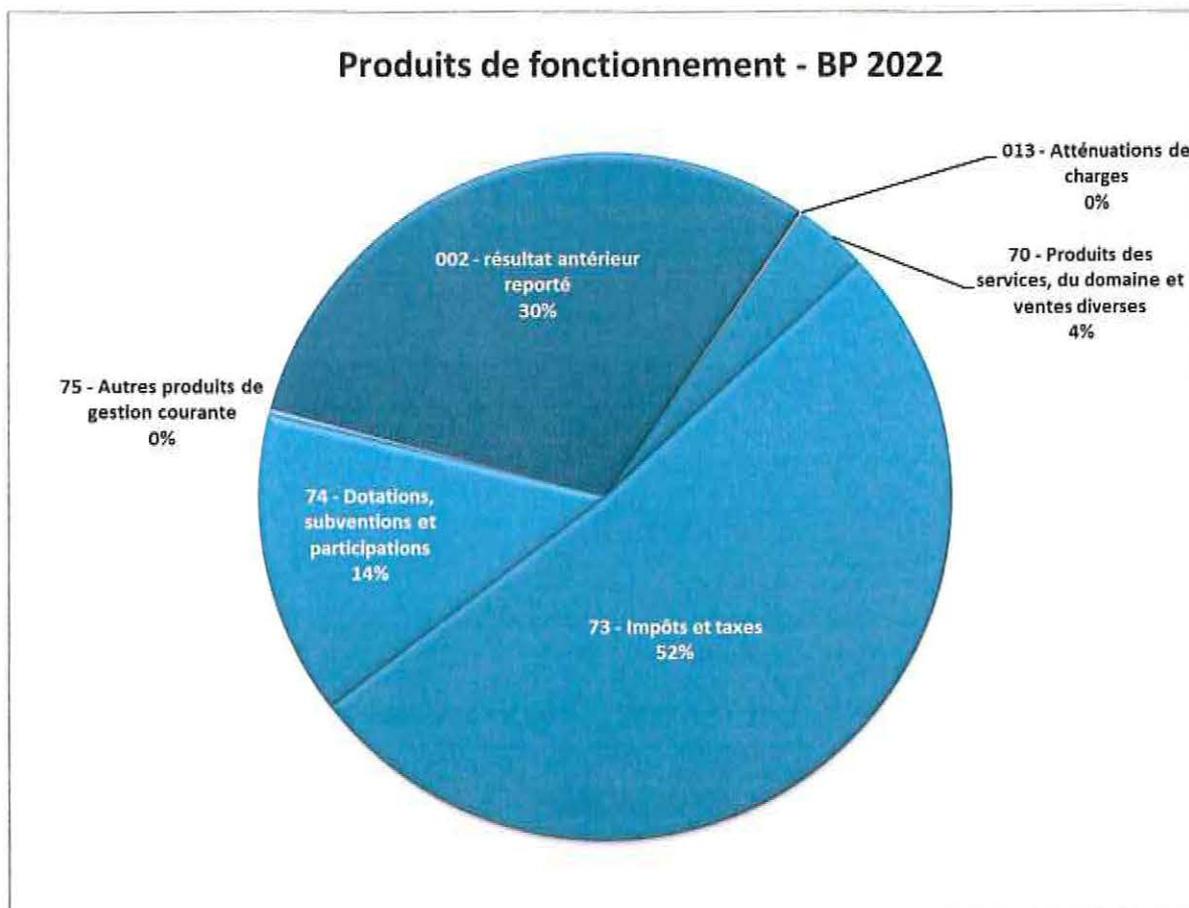
2.1 Présentation par chapitre

Section de fonctionnement :

Chapitre	BP 2021	BP 2022
Fonctionnement – Dépenses	10 522 047,72	11 752 537,62
011 - Charges à caractère général	2 050 000,00	2 080 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 230 000,00	4 490 000,00
014 - Atténuations de produits	120 000,00	150 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	530 000,00	540 000,00
66 - Charges financières	140 000,00	120 000,00
67 - Charges exceptionnelles	50 000,00	50 000,00
022 - Dépenses imprévues	530 000,00	530 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	2 607 047,72	3 472 537,62
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	265 000,00	320 000,00

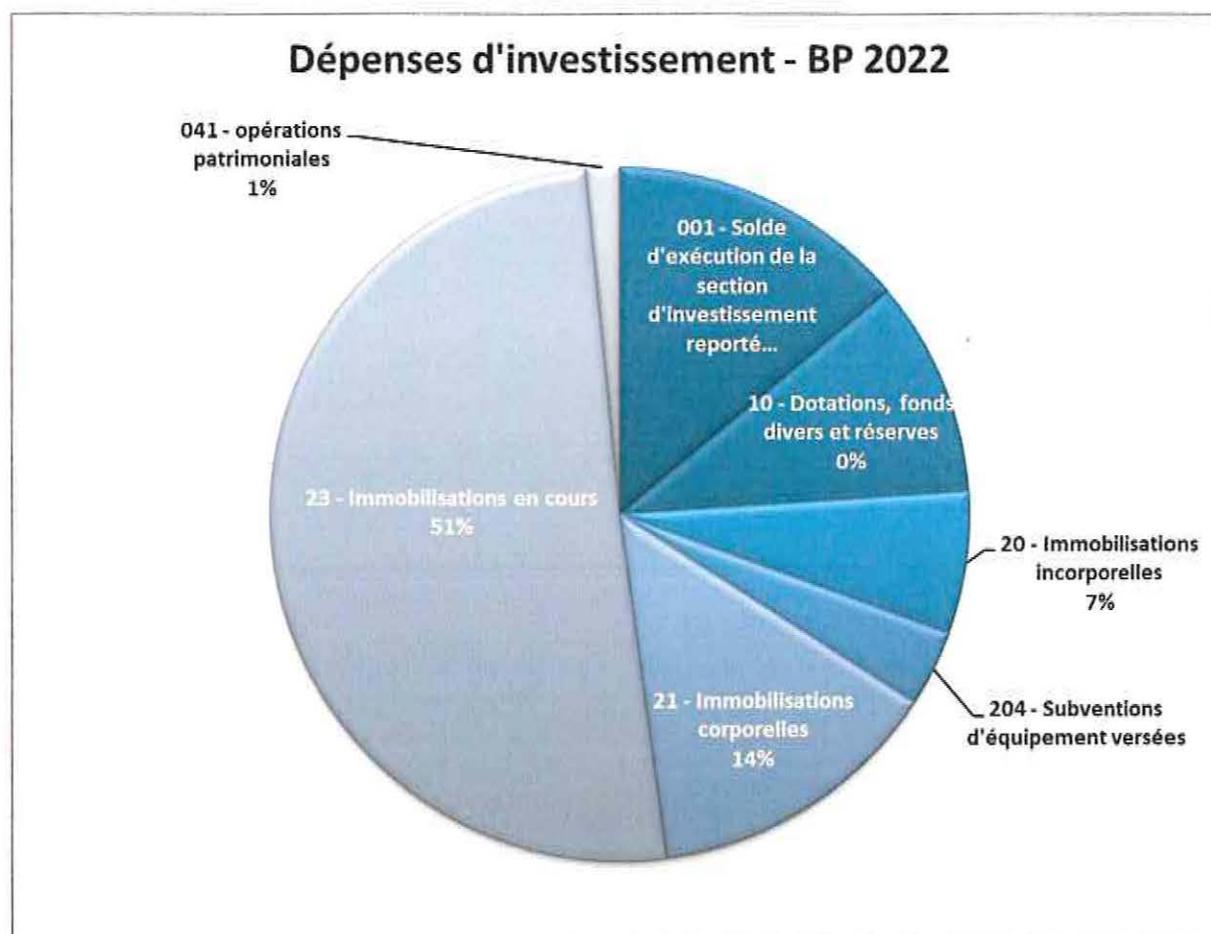


Chapitre	BP 2021	BP 2022
Fonctionnement – Recettes	10 522 047,72	11 752 537,62
002 - résultat antérieur reporté	2 695 047,72	3 562 370,62
013 - Atténuations de charges	15 000,00	15 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	400 000,00	410 000,00
73 - Impôts et taxes	5 759 000,00	6 051 167,00
74 - Dotations, subventions et participations	1 615 000,00	1 676 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	38 000,00	38 000,00

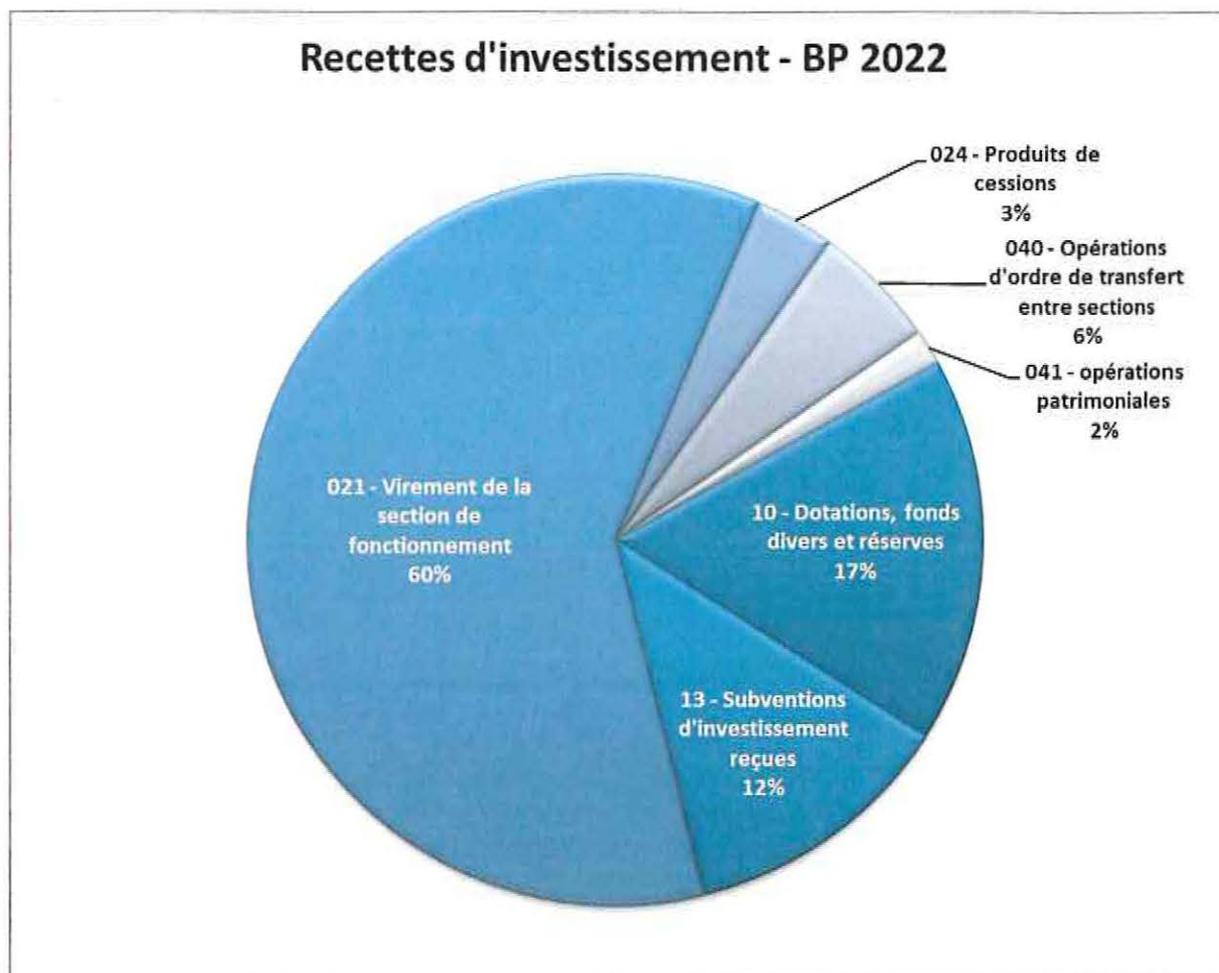


Section d'investissement :

Chapitre	BP 2021	Restes à réaliser	Inscriptions nouvelles	Total BP 2022
Investissement – Dépenses	5 202 727,18	507 052,73	5 261 498,67	5 768 551,40
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	801 410,75	801 410,75
16 - Emprunts et dettes assimilées	570 000,00		580 000,00	580 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	60 500,00		-	-
20 - Immobilisations incorporelles	222 071,09	84 139,44	297 400,00	381 539,44
204 - Subventions d'équipement versées	29 200,00		205 555,00	205 555,00
21 - Immobilisations corporelles	902 432,45	90 648,11	700 700,00	791 348,11
23 - Immobilisations en cours	3 328 523,64	332 265,18	2 586 432,92	2 918 698,10
041 - opérations patrimoniales	90 000,00		90 000,00	90 000,00



Chapitre	Total BP 2021	Restes à réaliser	Inscriptions nouvelles	Total BP 2022
Investissement – Recettes	5 202 727,18	721 790,68	5 046 760,72	5 768 551,40
001 - Solde d'exécution de la section	683 307,45			-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	846 145,01		986 672,80	986 672,80
13 - Subventions d'investissement reçues	511 227,00	520 771,78	176 000,00	696 771,78
16 - Emprunts et dettes assimilées	-			-
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 607 047,72		3 472 537,62	3 472 537,62
024 - Produits de cessions	200 000,00	201 018,90	1 550,30	202 569,20
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	265 000,00		320 000,00	320 000,00
041 - opérations patrimoniales	90 000,00		90 000,00	90 000,00



2.2 Présentation par fonction



Services généraux	6 297 938 €
<i>Dont Intérêts :</i>	120 000 €
<i>Prélèvement Loi SRU :</i>	150 000 €
<i>Amortissements :</i>	320 000 €
<i>Virement invest. :</i>	3 472 537 €
<i>Dépenses imprévues :</i>	530 000 €

Services généraux	1 744 504 €
<i>Dont Remboursement Capital :</i>	580 000 €
<i>Déficit antérieur reporté :</i>	801 411 €

Sécurité	509 000 €
-----------------	------------------

Sécurité	416 115 €
-----------------	------------------

Enseignement	1 664 350 €
---------------------	--------------------

Enseignement	420 026 €
---------------------	------------------

Culture/Festivités/Traditions	998 500 €
--------------------------------------	------------------

Culture/Festivités/Traditions	601 949 €
--------------------------------------	------------------

Sport/Jeunesse	768 700 €
-----------------------	------------------

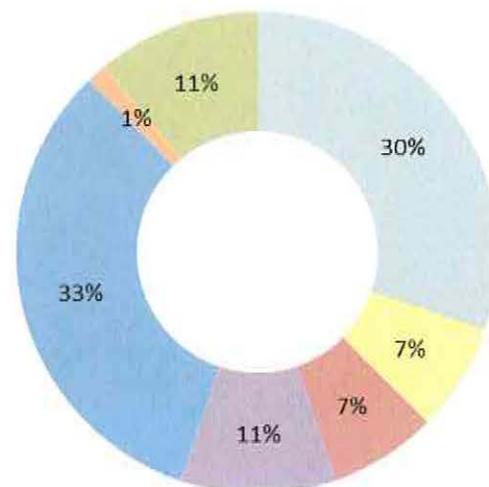
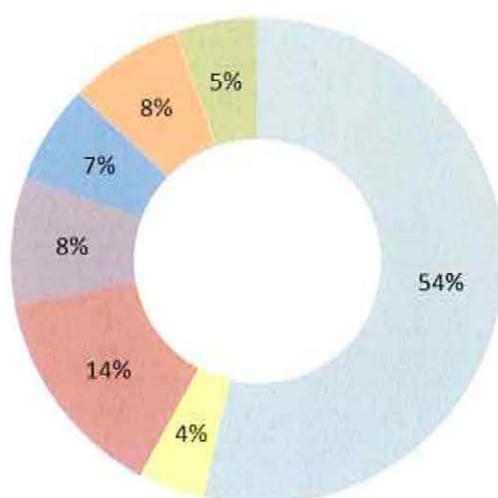
Sport/Jeunesse	1 873 556 €
-----------------------	--------------------

Services urbains/Environnement	629 100 €
---------------------------------------	------------------

Services urbains/Environnement	632 047 €
---------------------------------------	------------------

Social/Petite enfance	884 950 €
------------------------------	------------------

Social/Petite enfance	80 356 €
------------------------------	-----------------



2.3 Les principaux investissements 2022

Après couverture du remboursement du capital de la dette pour environ 580.000 € (Chapitre 16), la commune pourra poursuivre ses investissements en 2022 à hauteur de 4.297.140.65 €, dont 507.052.73 € de restes à réaliser 2021.

Les principaux investissements concernent :

- Restructuration/extension des locaux de l'espace jeunes 1 055 755 €
- Travaux d'aménagement et équipements au sein du complexe sportif 712 080 €
- Restauration et valorisation de la maison Serre (Provision) 420 000 €
- Refonte et développement de la vidéoprotection 376 960 €
- Travaux dans les écoles 184 326 €

A ces investissements, s'ajoute le programme annuel des travaux de voirie, défini en concertation avec la commune et réalisé par la Métropole, dans le cadre de l'enveloppe communale provenant de la part d'AC « Investissement » versée par la Commune, majorée du FCTVA et de la part de Taxe d'aménagement conservée par la Métropole.

La commune abondera l'enveloppe de travaux de la Métropole d'un fonds de concours communal exceptionnel de 167.755 € pour le co-financement de la requalification de l'avenue du 8 mai 1945.

3 Les informations financières

3.1 Les niveaux d'épargne

Le projet de budget nous permettra de préserver une capacité d'autofinancement nette (CAF) *a minima* d'environ 180 000 € selon les crédits ouverts en fonctionnement. Ce niveau d'épargne pourrait s'améliorer selon les consommations effectives des crédits de l'année.

Années	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	BP 2022
CAF brute en K€ (1)	639	1 128	1 491	2 135	1 698	707	760
CAF nette en K€ (2)	141	621	975	1 595	1 135	137	180
Taux d'épargne brute (3)	8,70%	14,78%	18,63%	26,00%	20,82%	9,19%	9,47%

(1) Selon définition et calcul DGCL

(2) CAF nette = CAF déduction faite du remboursement du capital de dette

(3) Taux d'épargne brute = CAF brute / recettes réelles de fonctionnement (taux de 8 à 15% est considéré satisfaisant)

3.2 L'endettement

La structure de la dette, par prêteur, au 1^{er} janvier 2022 est la suivante :

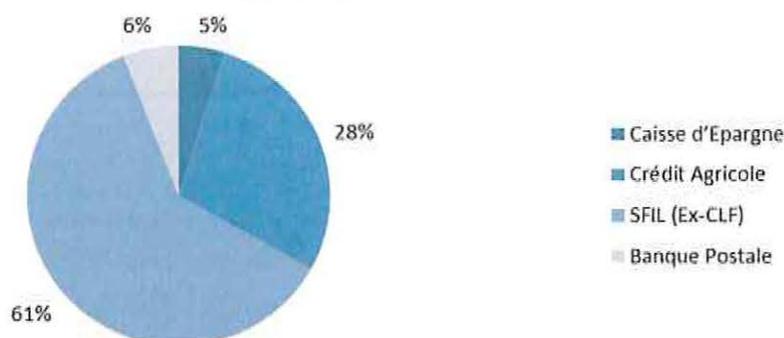
Prêteur	Type ⁽¹⁾	Classif. ⁽²⁾	Capital	Restant dû	Capital	Intérêts ⁽³⁾	Annuité 2022
			à l'origine	au 01/01			
Caisse d'Epargne (CE)			450 000,00	196 875,00	28 125,00	8 720,16	36 845,16
CE 1 – Investissements 2012	F	1A	450 000,00	196 875,00	28 125,00	8 720,16	36 845,16
Crédit Agricole (CA)			2 220 000,00	1 122 405,82	114 629,52	10 846,46	125 475,98
CA 1 – Investissements 2009	V	1A	1 500 000,00	562 500,00	75 000,00	3 120,76	78 120,76
CA 2 – Extension crèche 2012	F	1A	200 000,00	80 000,12	13 333,32	3 450,00	16 783,32
CA 3 - Bibliothèque	F	1A	520 000,00	479 905,70	26 296,20	4 275,70	30 571,90
SFIL (Ex-CLF)			6 888 146,69	2 437 459,26	398 288,83	93 174,19	491 463,02
CLF 30 – Réaménagement 2007	S	1E	3 632 565,61	1 301 339,70	235 509,70	57 790,33	293 300,03
CLF 33 – Réaménagement 2008	V	1A	1 655 581,08	579 453,42	82 779,09	29 320,34	112 099,43
CLF 34 – Investissements 2008	V	1A	400 000,00	136 666,14	20 000,04	6 063,52	26 063,56
CLF 35 – Investissements 2008	V	1A	1 200 000,00	420 000,00	60 000,00	-	60 000,00
La Poste (LP)			500 000,00	233 333,36	33 333,33	4 610,67	37 944,00
LP 1 – Investissements 2013	V	1A	500 000,00	233 333,36	33 333,33	4 610,67	37 944,00
TOTAL			9 538 146,69	3 990 073,44	574 376,68	117 351,48	691 728,16

(1) F=Fixe - V=Variable - S=Structuré

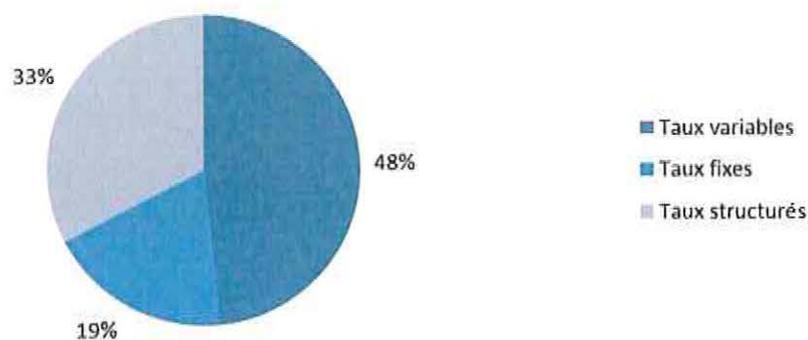
(2) Charte « Gissler »

(3) Selon les taux connus au 1er janvier pour les emprunts à taux variable

Répartition de la dette par prêteurs



Répartition de la dette par type de taux

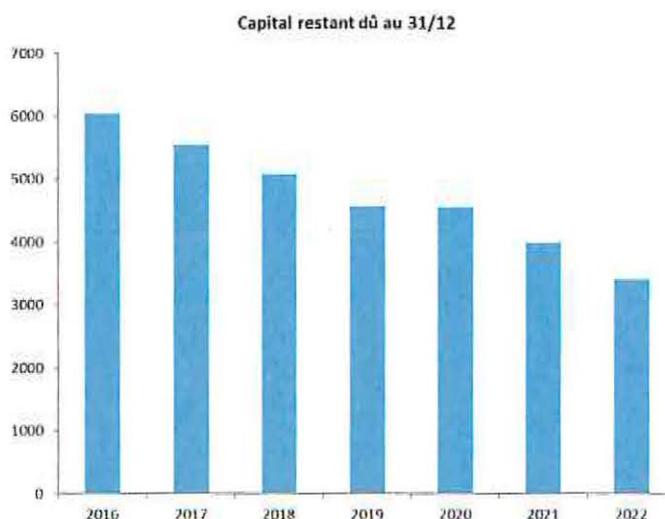


Compte tenu d'aucun recours à l'emprunt, l'encours de la dette diminuera de 574 K€ pour se situer en deçà des 3,5 M€ à la fin de l'exercice 2022 :

Au 31/12	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	BP 2022(1)
Dette en K€	5 596	5 089	4 573	4 553	3 990	3 990	3 416
Ratio désendettement en années ⁽²⁾	8,8	4,5	3,1	2,1	2,4	5,6	4,5

(1) Prévission niveau BP 2021

(2) Encours de dette divisée par CAF (durée médiane habituelle : entre 6 et 12 ans)



3.3 La fiscalité

Les taux de fiscalité de la commune n'ont pas augmenté depuis 2006.

L'année 2022 marquera la **deuxième année de suppression réelle du produit de la Taxe d'Habitation (TH), compensée par le transfert à la commune du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue auparavant par le Département**. C'est ainsi que le taux de TFPB communal a été mécaniquement augmenté du taux précédemment voté par le Conseil départemental de 21.45%.

Cependant, le produit de la TFPB départementale transféré à la commune étant supérieur au produit de TH antérieurement perçu, un **coefficient correcteur** est appliqué pour minorer la compensation et ainsi **neutraliser** l'effet du transfert de fiscalité, qui s'établit à **0,810315**. A titre d'information, la commune de Vendargues se voit ainsi retirer un « excédent » de 1.173 k€ sur les recettes de fiscalité 2022.

Pour 2022, tout comme pour 2021, la commune ne votera que les taux de taxe foncière et **il est proposé d'appliquer 0% d'augmentation**. Les bases fiscales, seront cependant réévaluées en 2022 de **3,4 % (mesure de la LFI 2022)**.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Evolution des taux (en %)	-0,5	0	0	0	0	0
Taux en %	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'Habitation	17,27	17,27	17,27			
Foncier Bâti	21,02	21,02	21,02	21,02	42,47	42,47
Foncier non Bâti	63,09	63,09	63,09	63,09	63,09	63,09

Produits(en €)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	1 571 332	1 570 291	1 663 784	1 660 905	49 089	50 758
Foncier Bâti	2 617 308	2 656 389	2 889 849	3 001 404	4 901 136	5 160 530
Foncier non Bâti	26 229	31 209	32 229	32 092	32 569	34 505
Allocations compensatrices	108 379	114 120	121 192	132 835	982 219	1 038 746
Contribution coef. correcteur (2)					- 1 114 652	- 1 173 606
TOTAL (1)	4 323 248	4 372 009	4 707 054	4 827 236	4 850 361	5 110 933

(1) Selon état 1386-RC (DGFiP) et hors prélèvement Art. 55 Loi SRU

(2) Notifié dans état 1259

A taux constants, on notera une augmentation des produits d'imposition en 2022 de 260 572 €.

3.4 Les principaux ratios

Ratio (en €/hab.)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne strate (1)
Dépenses réelles de fonctionnement	1 140	1 062	1 071	991	1 039	1 223	918
Produits des impositions directes	672	682	757	759	613	626	526
Recettes réelles de fonctionnement	1 266	1 271	1 342	1 331	1 305	1 259	1 124
Dépenses d'équipement brut	116	251	126	322	395	582	288
Encours de dette	892	811	732	721	626	613	821
Dotations Globales de Fonctionnement	15	10	10	10	10	10	154

(1) Données DGCL « les collectivités locales en chiffres 2021 »

4 Charges de personnel et effectifs de la collectivité

4.1 Les charges de personnel

Pour 2022, la masse salariale est nécessairement revue à la hausse pour tenir compte notamment :

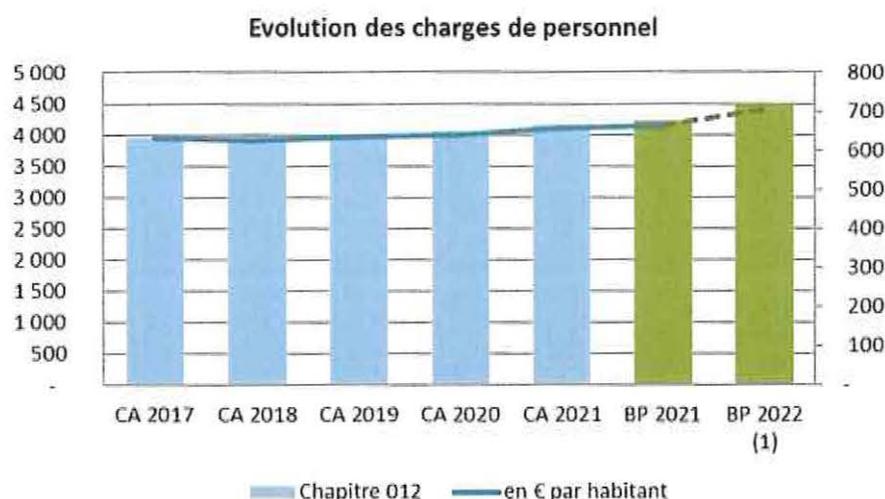
- de la mise en œuvre du Protocole relatif à la modernisation des Parcours professionnels, des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.) ayant pour effet une revalorisation des indices bruts (I.B.) et des indices majorés (I.M.) de certains cadres d'emplois,
- d'une nouvelle revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier,
- des éléments de rigidités dus à l'effet du GVT du personnel communal (augmentation mécanique de la masse salariale due aux évolutions des carrières des agents par avancements d'échelons ou de grades), particulièrement important cette année en

- raison de la bonification d'ancienneté accordée à l'ensemble des catégorie C et au reclassement de certains cadres d'emploi en catégorie B (auxiliaires de puériculture),
- du retour de disponibilité d'un agent au sein des services techniques/protocole depuis le 1^{er} janvier 2022,
 - de l'impact en année pleine de l'étoffement de l'équipe de la bibliothèque « Jean d'Ormesson » recrutée en 2021 pour répondre aux exigences de fonctionnement de ce nouvel équipement (1,5 équivalent temps plein),
 - d'un recours potentiellement plus important dans le cadre d'un « retour à la normale », aux heures supplémentaires, aux études surveillées et aux saisonniers, d'une manière générale, et aux vacances, plus spécifiquement pour le service hippomobile, dans le cadre de la reprise du ramassage scolaire et étendu au nouveau quartier l'Eden.

Le montant proposé au budget s'élève à 4 490 000 €.

Dépenses de personnel en K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	BP 2022 (1)
Chapitre 012	3 964	3 914	3 975	4 041	4 223	4 230	4 490
en € par habitant	632	627	635	640	669	664	705

(1) Proposition niveau BP 2022



4.2 Les effectifs au 1^{er} janvier 2022

Effectifs budgétaires en équivalents temps pleins :

	CATEGORIES			TOTAL
	A	B	C	
FILIERE ADMINISTRATIVE	3	2	13,6	18,6
FILIERE TECHNIQUE		0,91	50,86	51,77
FILIERE MEDICO SOCIALE	3,8		7,9	11,7
FILIERE SPORTIVE		2		2
FILIERE CULTURELLE	1		2	3
FILIERE ANIMATION		1	5,76	6,76
FILIERE POLICE		1	3	4
TOTAL	7,8	6,91	83,12	97,83

Effectifs pourvus en équivalents temps pleins :

	CATEGORIES			TOTAL
	A	B	C	
FILIERE ADMINISTRATIVE	2	2	13,2	17,2
FILIERE TECHNIQUE		0,91	50,46	51,37
FILIERE MEDICO SOCIALE	3,8		7,9	11,7
FILIERE SPORTIVE		2		2
FILIERE CULTURELLE	1		1,8	2,8
FILIERE ANIMATION		1	5,76	6,76
FILIERE POLICE		1	3	4
TOTAL	6,8	6,91	82,12	95,83